

DECLARATION DE RANDONNEE

Décret n°55-1366 du 18 octobre 1955 et Arrêté du 1^{er} décembre 1959
Réglementation générale des épreuves sportives sur la voie publique

LES COORDONNEES	
CLUB	PRESIDENT
Nom, adresse,siège :	Nom, adresse :
Téléphone travail :	Adresse e-mail :
Fax :	Téléphone domicile :
	Téléphone :
	Fax :
FEDERATION	
Nom, adresse, siège :	
Téléphone :	
Fax :	

LA RANDONNEE	
Dénomination :	
Date :	
Type de randonnée :	
<input type="checkbox"/> Cyclotouriste	<input type="checkbox"/> Pédestre
<input type="checkbox"/> V.T.T	<input type="checkbox"/> Equestre
<input type="checkbox"/> Autre	
Nombre de participants :	
Catégories :	
Nombre de circuits :	
Horaires :	
Heure(s) et lieu(x) de départ :	Heure(s) et lieu(x) d'arrivée :

L'organisateur s'engage :

- à respecter le code de la route,
- à assurer la sécurité des participants et des tiers, notamment lors de l'emprunt ou la traversée des voies à grandes circulations,
- à mettre en place la structure médicale adaptée à l'ampleur de la manifestation,
- à souscrire à une police d'assurance couvrant la manifestation,
- à prévenir les maires des communes traversées de l'heure approximative de passage de la randonnée et du nombre probable de participants,
- à déclarer cette manifestation aux préfets des autres départements traversés,
- à demander une autorisation parentale aux mineurs non accompagnés.

Fait à

le

Signature

Pièces à joindre obligatoirement

1	Programme et règlement de la randonnée
2	Carte I G N sur laquelle sera tracé l'itinéraire emprunté par les participants (avec flèches indiquant le sens de l'épreuve)
3	Descriptif détaillé mentionnant avec précision : <ul style="list-style-type: none">- les départements, territoire des communes, villes et bourgs traversés- les voies empruntées (qualification et numérotation)- lieux d'implantation des commissaires- moyens de secours (ambulances, postes de secours, n° de portable du responsable sécurité...) ; encadrement...

La présente demande accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus doit être adressée en 5 exemplaires à la Préfecture ou la Sous-Préfecture intéressée
1 mois au moins avant la date de la manifestation

LES ADRESSES

PREFECTURE DE LA SARTHE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau de la Circulation
Epreuves Sportives
Place Aristide Briand
72041 LE MANS CEDEX 9
Tel : 02.43.39.71.35
Fax : 02.43.39.71.69

SOUS-PREFECTURE DE MAMERS

Place de la République
72600 MAMERS
Tél : 02.43.31.12.12
Fax : 02.43.97.11.30

SOUS-PREFECTURE DE LA FLECHE

36, rue Pape Carpentier
BP 135
72250 LA FLECHE CEDEX
Tél : 02.43.48.12.72
Fax : 02.43.45.30.90